

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 30 janvier 2018

CR DE LA REUNION DU BUREAU SUIVIE DE LA REUNION DE QUARTIER N°1 tenue le 27 janvier 2018 à la Maison Jean BOUVET *Référence à rappeler : N°20180130/09-CILLSOS/FPABJCB*

=====

Présents : Mmes : S. ARDOUIN – J. FEMENIA – J. PAOLI et MM. : J-C. BARDELLI – A. BISCOS – A. BONNET – G. MATHIEU – J. MEDURI – F. POURCHIER – P. ROUME

Excusés : Mme H. BERENGER et MM. – J. GATEL – A TELLE – G. TOURRIER – A. ROZES – D. VIGLIETTI – H. VILLA

=====

🚩 9h00, le Président ouvre la séance avec les infos diverses :

Le Compte Rendu de notre réunion du CA du samedi 9 décembre 2017 est entériné par les membres présents, il sera imprimé et diffusé.

1- Les Sangliers dans le massif du Cap Sicié : Ceci intéresse tous les visiteurs de la forêt de Janas. Le Président des chasseurs Seynois M. Jean-Paul BALLOTIN a demandé à la mairie d'informer nos concitoyens sur le mode opératoire des battues aux sangliers et d'en préciser les dates. Il est important que soient signalées à toutes les entrées principales de la forêt les battues en cours. D'autre part la population de ces animaux nuisibles, semble en augmentation, leur prolifération commence à devenir inquiétante. Pour cette raison il est rappelé que le nourrissage et l'engrainage des animaux sauvages est totalement interdit et que les personnes qui viennent les nourrir encourent de fortes amendes. Les gardes assermentés veillent à ce que cette pratique ne se généralise pas.

Une information importante : sur les territoires communaux de La Seyne et de Six-Fours les battues qui sont organisées sont strictement liées à la régulation de l'espèce, voire à caractère administratif et qu'à ce titre, la viande qui en résulte ne peut être vendue pour approvisionner les restaurants ou les commerces. Ce qui est formellement interdit !

En résumé, il est important que la plus large information soit diffusée auprès de nos concitoyens afin que chacun sache de quoi il s'agit quand on parle de battue en forêt de Janas. La sécurité doit être maximale comme la communication qui en découle.

2-Chasse aux frelons asiatiques :

Un décret du 21.04.17, publié au journal officiel, indique que la destruction des nids de frelons asiatiques est à l'avenir prise en charge par l'état. Un courrier a été adressé à Monsieur le Maire pour en avoir confirmation. En retour il nous précise que ces opérations de destruction ne sont pas de compétence de la Mairie mais de la Préfecture. En conclusion, en cas de découverte d'un nid, contacter la mairie qui est habilitée à informer les services de la préfecture, qui prendront toutes les dispositions légales.

3- Chenilles processionnaires :

Il semblerait qu'une recrudescence des chenilles processionnaires ait été observée dans le massif du Cap Sicié. Espérons que les services concernés (mairie, Département, Métropole) régissent rapidement pour enrayer ce fléau.

4- BHNS : L'enquête publique qui devait avoir lieu sur ce moyen de transport en commun entre le 15 janvier et le 15 février a été annulée par la Préfecture pour cause de recours contentieux.

5- Domaine de Fabrégas :

Dans le cadre de la prise en gestion par la ville du Domaine de Fabrégas, propriété du Conservatoire du Littoral, Monsieur le Maire nous invite le vendredi 16 février à une réunion sur place du « Comité de gestion du Conservatoire du Littoral ». Ce comité permet de présenter un bilan et fixe les orientations et modalités pour l'année à venir. Une délégation forte de quatre membres représentera le CILLSOS.

6- CA de MART : Nous sommes invités à participer à ce CA le mercredi 7 février à 18h00 au siège de l'association.

7- Les vœux : Nous avons reçu et envoyé les nombreux vœux habituels aux diverses personnalités, administrations, associations et particuliers.

8- Vide-greniers : Le calendrier des vide-greniers organisés par le CILLSOS durant l'année 2018 a été établi comme suit : le 28 avril au bénéfice du club ANTARES, le 16 juin pour France Var Alzheimer, le 15 septembre au profit de France ADOT 83 et enfin le 17 novembre pour le TELETHON.

9- Invitations diverses :

- Le 27.01.18 : Vernissage exposition apprentis aux chantiers navals : une chance ?
- Le 01.02.18 : Vernissage atelier école municipale des Beaux Arts

10- Lu dans la presse :

- Le 11.12.17 : MART : Ces cours d'eau silencieux qui coulent sous Toulon
- Le 14.12.17 : AG de MART : Vers une commission d'élus et de citoyens pour le port ?
- Le 14.12.17 : Villa-théâtre de Fabrégas : Comédie et bonne humeur pour finir 2017
- Le 15.12.17 : Un pigeonnier pédagogique inauguré à La Seyne (808, avenue P. A. Renoir)
- Le 18.12.17 : Bain de Noël : moins nombreux, plus courageux
- Le 19.12.17 : Qui est prêt à reprendre le camping de Janas ?
- Le 19.12.17 : Le souvenir des sous-marinières du Protée
- Le 20.12.17 : La Seyne : le casse-tête de la gestion des feux tricolores
- Le 22.12.17 : La concertation, mot-clé des défenseurs du Gai-Versant
- Le 23.12.17 : La Seyne de l'Espoir offre 2500 euros à l'hôpital
- Le 23.12.17 : Les meules du moulin (établissement Content) ont trouvé leur place
- Le 29.12.17 : Toulon – Provence – Méditerranée sera une métropole de 434000 habitants au 1^{er} janvier 2018
- Le 29.12.17/ Les huîtres de Tamaris ces perles de culture
- Le 11.01.18 : Interview du Maire : « Je suis inquiet pour le centre-ville de La Seyne »
- Le 12.01.18 : Pour Toulon@avenir, l'échelle de la métropole est trop petite
- Le 12.01.18 : L'enquête publique sur le « super bus » est reportée
- Le 12.01.18 : Le Grand Hôtel « impressionne » les membres du Conseil de quartier Sud
- Le 12.01.18 : Marc VUILLEMOT : des vœux pour une métropole solidaire

- Le 15.01.18 : Vœux du Maire : Une année importante et un défi pour les employés municipaux
- Le 16.01.18 : Le permis du cinéma devant le tribunal le 23 janvier
- Le 17.01.18 : La Seyne préfère la « Provence » à la « Région Sud »
- Le 19.01.18 : Bernard BENET : Les Sablettes en reconquête
- Le 23.01.18 : La nature généreuse de la Seynoise Marie-Rose BRODY élevée au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur
- Le 22.01.18 : AG du CIL des Sablettes et environs : Il n'y aura plus de feux aux Sablettes
- Le 23.01.18 : Feux d'artifices aux Sablettes « Rien n'est tranché »
- Le 24.01.18 : Le projet immobilier de Bois-Sacré sur la sellette
- Le 26.01.18 : Des pompiers de la caserne Mauvéou au Marathon de Paris pour réaliser le rêve d'un enfant malade

11-Tour de Table :

S. ARDOUIN : a constaté des travaux de voirie à l'extrémité Sud du chemin des Moulières à la Croix de Palun destinés à adoucir les pentes du « dos d'âne ». Merci pour les usagers !

✚ **10h00 : Fin de notre réunion du Bureau.**

**Prochaine réunion du Conseil d'Administration
le samedi 10 février 2018 à 9h30
Restaurant du Rivage à Fabrégas chez Daniel et Julia**

C.R REUNION DE QUARTIER N° 1

Secteurs 13 – 14 – 17

✚ **10h00 : Début de la réunion de Quartier N°1**

Notre Président accueille nos invités et en tout premier lieu :

Personnalités excusées :

- **M. le Maire**, représenté par **M. Claude ASTORE**
- **Mme Marie VIAZZI**, Conseillère municipale chargée des CIL et des Conseils de Quartiers

Personnalités présentes :

- **M. Claude ASTORE**, Adjoint à la sécurité et aux travaux
- **Mme Danièle DIMO**, Adjointe de quartier Ouest
- **Mme Nathalie BICAIS**, Conseillère départementale La Seyne Sud
- **Mme Virginie SANCHEZ**, Conseillère départementale suppléante La Seyne Nord
- **Mme Sandra TORRES**, Conseillère régionale
- **M. Robert TEISSERE**, Conseiller municipal
- **M. Damien GUTTIEREZ**, Conseiller départemental La Seyne Nord
- **M. Patrick DUCHEIX** Chef de la Police Municipale.
- **M. Roger TIRION**, Responsable Allô La Seyne
- **Mme Lydia GARCIA**, secrétaire Allô La Seyne

Le président remercie ces personnalités ainsi que les nombreux adhérents et sympathisants qui ont répondu à notre invitation.

Il évoque et regrette l'impossibilité de tenir cette réunion dans les locaux des tennis de Barban comme initialement prévu car depuis le départ du gérant du club house, nous rencontrons de grosses difficultés pour aménager la salle afin d'accueillir les participants de manière confortable. Comprenant notre problème, ce sont les services de la mairie qui nous ont proposé ce transfert dans la salle de la maison Jean Bouvet où nous tenons par ailleurs nos permanences deux fois par mois. Nous tenons à les remercier ici très chaleureusement pour cette proposition.

Il constate que très peu de questions nous ont été posées par nos adhérents aussi, une liste a été rédigée en fonction de ce qui s'est dit tout au long de l'année.

1°- Pannes sur les réseaux d'éclairage public : Nous avons observé depuis quelques années que des pannes du réseau d'éclairage public se produisaient de plus en plus fréquemment. Bien que généralement, après avoir signalé à la Mairie le lieu de chaque évènement, l'éclairage est réparé assez rapidement, nous nous interrogeons sur la vétusté de ce réseau. Il nous semble qu'EDF se contente de faire simplement les réparations sans prendre la peine d'établir un calendrier annuel de remise à neuf du réseau. Qu'en pense la Mairie ?

Réponse : EDF, devenue ENEDIS, sous-traite assez rapidement les dépannages suivant un calendrier. Aucune prévision de remise à neuf du réseau qui est propriété communale. Seuls les supports sont remplacés pour accepter les nouvelles ampoules moins gourmandes en énergie mais d'un meilleur rendement d'éclairage. Il est constaté que sur notre commune certains « citoyens » mal intentionnés se permettent d'ouvrir les coffrets électriques, d'où un risque de pannes sur le réseau. Lorsque vous constatez une panne pour la mettre aux normes veuillez appeler le 04 94 06 94 01 (secrétariat des services techniques)

2°- L'antenne relais de « téléphonie mobile » du carrefour des Quatre Chemins du Mai a-t-elle été mise en service ? Si oui, les relevés de rayonnement ont-ils été réalisés ?

Réponse : SFR n'a toujours pas mis en service cette installation. Quoi qu'il en soit, les relevés de rayonnement seront réalisés dès la mise en service et la Commune veillera à ce qu'ils lui soient communiqués. Elle nous tiendra informés de la suite qui sera donnée en particulier les mesures de rayonnement. Par ailleurs, d'autres « fournisseurs » auront la possibilité d'installer leurs antennes sur la partie inférieure du mat.

Le mat a reçu trois supports pour trois lampes, or seule une lampe a été mise en place. A quant les deux autres ?

M. ASTORE se renseignera et nous tiendra informés.

3°- Intervention d'une adhérente, victime d'un accident en octobre dernier le long du chemin de la Donicarde, un câble électrique a chuté sur sa voiture. Elle exprime sa satisfaction car les services contentieux d'EDF ont pris en charge l'intégralité des frais des réparations.

Une autre intervention : dans le lotissement, certains coffrets installés en hauteur sur des poteaux ont pris feu. Il semble qu'il n'y a plus d'intervention de maintenance, les services n'interviennent que sur des pannes. Du dire des services d'intervention d'EDF elles se reproduisent de plus en plus souvent.

Notre Président rappelle que sur bon nombre de poteaux des boîtiers, soit électriques, soit Télécom, sont très souvent ouverts ou ont perdu leur couvercle.

Réponse : Les services de la commune ont constaté ces anomalies et interviennent souvent en particulier sur les chemins de nos quartiers. M. ASTORE tient à notre disposition le nombre et les lieux de ces très nombreuses interventions. Les services ENEDIS ne semblent pas toujours pressés d'intervenir sur leurs réseaux. La Commune adressera un courrier aux deux services ENEDIS et Télécom afin de faire « Bouger les choses » D'autre part les ampoules à vapeur de mercure étant interdites, tout remplacement nécessite le changement du support ce qui est une opération onéreuse. La Commune interviendra auprès d'ENEDIS pour appuyer les demandes.

Nota : la municipalité ne remplace pas à ses frais, la tête d'éclairage.

4°- Quel avenir pour les dépôts sauvages d'ordures au bas du chemin de La Seyne à Bastian ? Est-ce que la ville compte les faire disparaître ?

Réponse : La Commune n'a pas fait tout le nécessaire pour éviter les dépôts sauvages et pour les quelques personnes interpellées leur procès est en cours. La suite étant entre les mains de la justice, les juges sont donc les seuls à pouvoir nous informer (s'ils le veulent) de la suite donnée à ces PV.

La Commune fait tout le nécessaire pour éviter ces dépôts. Elle interviendra auprès d'ENEDIS pour trouver la place de réaliser un espace.

M. DUCHEIX, chef de la Police municipale, nous confirme que des PV ont été établis et sont en cours d'instruction chez M. Le Juge. D'autre part les affiches sauvages font également l'objet de PV qui eux aussi sont en instruction. Il ne nous reste plus qu'à attendre le prononcé des peines infligées aux contrevenants (lorsqu'ils sont identifiés.)

Il serait également souhaitable de réserver un espace devant les PAV pour autoriser le stationnement du véhicule, mais également pour les véhicules venant déposer les bacs.

5°- Quel est le devenir de notre déchetterie ? Des rumeurs nous font craindre sa disparition.

Réponse : Dans un premier temps, elle va subir des améliorations pour la rapprocher des normes. La métropole a budgété les travaux qui devraient démarrer sous peu. Ensuite, elle sera transférée en un lieu mieux adapté et équipée d'installations répondant à toutes les normes de sécurité.

Dans un proche avenir toutes les déchetteries de la métropole seront accessibles à l'ensemble des citoyens des 12 communes qui la composent.

6°- Vitesse excessive le long sur chemin de Bremond : Il est indispensable de pourvoir cette voie d'équipements dissuasifs. Nous demandons que des contrôles soient réalisés plus souvent le long de ce chemin ainsi que des comptages de véhicules.

Réponse : la Commune a installé des plots J11 qui devaient être suffisants pour réduire la vitesse. Hors, il s'avère que ce dispositif n'est pas satisfaisant car il n'empêche nullement les excès. La possibilité d'installer des écluses du type « chicane » sera étudiée. Attendons pour voir car les riverains sont excédés. Mme BICAIS pose la question de l'urbanisation galopante qui entraîne l'augmentation du trafic routier.

7°- Chemin d'Artaud à Pignet : De nombreuses constructions ont été réalisées le long de ce chemin sans que son aménagement ait été envisagé et encore moins réalisé.

Seule la section au Sud de cette voie a été aménagée. Par contre le long de la section Nord aucun élargissement n'a été entrepris. La Mairie en visage-t-elle de réaliser ces élargissements ? D'autre part, de trop nombreuses haies non élaguées débordent sur le domaine public.

Réponse : les emplacements réservés en limite de leur bien sont imposés aux propriétaires souhaitant construire, cette surface étant destinée au recalibrage de la voirie. Par contre, passé un certain délai, le propriétaire peut mettre en demeure la commune d'acquiescer cet espace, faute de quoi il peut reprendre son bien (la loi est ainsi faite).

8°- Chemin RD 2216 de La Seyne à Six Fours. Y a-t-il un projet d'aménagement sur la section Ouest limitrophe avec la ville de Six-Fours. De nouvelles constructions en cours amèneront un trafic automobile supplémentaire. La commune a-t-elle pris en compte le devenir de cette voie ?

Réponse : cette voie étant départementale, la commune de la Seyne n'a pas vocation à intervenir. Elle ne souhaite pas non plus la récupérer !

9°- Flashs : Un très grand nombre de « flashs » parsèment nombre de chemins, exemple : Bremond, et Quatre Moulins entre autre. Il est nécessaire de les éliminer.

Réponse : bonne surprise le flash le long du chemin de Bremond au niveau du lotissement des Fragnons vient d'être éliminé. Mais il en reste encore quelques-uns à traiter et M. ASTORE nous assure que ça va être fait.

10°- P A V verres au droit du pk 350 rive Est du chemin de Bremond : Ce dépôt est systématiquement et quotidiennement pris pour une déchetterie. Cela fait des années que la situation est inchangée.

Bien qu'un travail consciencieux et régulier soit effectué par le service de nettoyage cette situation a assez duré. Quelle solution la mairie envisage-t-elle de prendre pour éliminer cette « verrue ».

Réponse : La meilleure solution serait de faire disparaître cette colonne à verres peut-être que cela ferait disparaître les dépôts sauvages...

11°- Mise en sécurité de la partie Est du chemin de Bremond : Entre le carrefour des Quatre Chemins du Mai et le chemin des Quatre Moulins, cette voie est totalement inapte pour apporter la sécurité aux piétons. Le long de la grille de la « Tarentelle » un caniveau s'est formé au fil du temps par l'érosion du sol et les piétons sont obligés d'y circuler dedans pour se protéger de la circulation routière. Cela a déjà été dénoncé de nombreuses fois sans la moindre prise en compte par les pouvoirs publics. Le passage en Métropole apportera-t-il une solution ?

Réponse : La Mairie est consciente de cette problématique et une solution durable est envisagée. Mais cette voie devenant Métropole, la Commune facilitera les démarches auprès de cette entité en lui remettant les études qu'elle a réalisées.

12°- Carrefour à l'intersection des chemins Brémond et Quatre Moulins : Le mini giratoire en dur pourrait être mieux aménagé en utilisant un délaissé de voirie situé au Nord.

Réponse : Le réaménagement nécessiterait l'alignement des parcelles BE879 et BE 1586 avec le lotissement des Fragons. La Mairie poursuit ses investigations pour retrouver le propriétaire d'une parcelle afin de régulariser la situation. A ce jour aucun contact n'a été établi.

Affaire à suivre de très près !!!

13°- Chemin de Donicarde dans sa section la plus au Sud : Un délaissé de voirie existe dans la partie basse longeant le lotissement « Le Coteau des Moulins » mais n'a jamais été intégré dans le domaine public afin d'élargir ce chemin. De plus, l'extrémité Sud très étroite, n'a jamais été aménagée non plus. A quand un sérieux recalibrage ? A noter que cette voie de circulation était sous la responsabilité de TPM et à présent de la Métropole. D'autre part, malgré la pose d'une bonne collection de J11, la sécurité des piétons n'est pas assurée le long de cette voie. Il est grand temps que la communauté se penche sur ces problèmes.

Réponse : La proposition de recalibrer ce chemin, pose des inquiétudes légitimes auprès des riverains résidents de ce lotissement qui craignent pour leur tranquillité. Cependant la Mairie ne semble pas pour l'instant décidée à entreprendre le moindre aménagement...

Le Président souhaite l'ouverture d'une enquête publique afin de connaître les positions des uns et des autres.

Pour les responsables du CILLSOS, si la Commune avait fait ce qu'elle devait faire à l'époque de la délivrance du permis d'aménager ce lotissement, nous n'en serions pas à nous poser des tas de questions aujourd'hui. **Elle en porte en cela toute sa responsabilité... Et c'est à elle de trouver une solution qui convienne à tous !**

14°- Extrémité Sud du chemin Paradis : L'espace public réservé à réalisation d'une voie reliant le giratoire de Janas a été « squatté » pour la réalisation de travaux de construction d'une propriété riveraine et par un garage automobile qui en a fait son parking. La Mairie a-t-elle l'intention de se laisser spolier de son bien encore longtemps ou bien pense-t-elle mettre de l'ordre dans cette affaire ? Ce n'est pas la première fois que le CILLSOS dénonce ce manque d'attention du domaine public et souhaite un juste retour à normale. Ce qui est public doit être rendu à nos concitoyens ! D'autre part, le vallon du Loup situé sur cet espace public doit être entretenu et récuré comme les propriétaires privés ont obligation de le faire chez eux.

Réponse : M. ASTORE nous promet de se pencher sérieusement sur ce dossier afin d'en établir une solution pertinente.

15°- Chemin de La Seyne à Bastian. Il faut être kamikaze ou inconscient pour s'aventurer à pied tout au long de son parcours. Pas de trottoirs, chaussée rétrécie, vitesse excessive, stationnements gênants, bas-côtés non stabilisés, etc, etc... La Mairie est-elle vraiment consciente de cette situation ?

Réponse : Pour l'instant rien n'est programmé. Mais pour apporter une réelle solution à ce problème d'importantes études doivent être entreprises, en particulier la consolidation du talus qui est privé.

16°- Espaces publics accaparés par les riverains. Le CILLSOS s'est penché depuis longtemps sur l'état d'abandon de certains chemins et terrains publics. Plusieurs ont trouvé preneur illégalement. Nous demandons que soient restitués ces espaces publics ou bien qu'ils soient vendus si nécessaire aux riverains qui souhaitent les acquérir. Il n'est pas normal de laisser perdurer cette situation au détriment de nos concitoyens. Quand les services concernés se veulent rigoureux, ils savent très bien le faire !

Réponse : La mairie envisage en effet de revoir cette situation. Il semble cependant que si la voie publique a disparu, c'est probablement qu'elle n'avait plus aucune utilité... Mais une régularisation sera engagée.

17°- Elagage des haies envahissant le domaine public, en particulier nos petits chemins. La commune compte-t-elle enfin mettre en demeure les riverains d'élaguer leurs haies et leurs arbres. Il est important de se souvenir que lorsqu'une branche tombe sous les rafales du vent, elle entraîne dans sa chute les lignes aériennes privant pour plusieurs jours les usagers d'électricité et de téléphone. En conclusion : il n'y a plus de branche, mais il n'y a plus de courant. A méditer !!!

Réponse : C'est une question de bon sens et de civisme de la part de tous. Un certain retard n'a pas permis de traiter tous ces problèmes. Mais cela devrait rentrer dans l'ordre.

18° Un point positif et de satisfaction : Bon nombre de miroirs défectueux ont été remplacés dans nos carrefours. **Un grand merci de la part de tous les usagers.**

19° Pour terminer : La reprise des visites de quartier par Monsieur le Maire est fortement souhaitée. Beaucoup de problèmes insolubles pourront ainsi trouver leur solution !!!

Réponse : Monsieur le Maire a bien l'intention de reprendre ses visites. Nous l'attendons avec impatience...

✚ 12h00 : Fin de notre réunion du Bureau.

Le secrétaire de Séance :
Francis POURCHIER

Le Secrétaire Général :
Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS :
Jean- Claude BARDELLI

Copies :

- M. le Maire de la Seyne sur Mer
- Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire
- Mme la Conseillère départementale du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier et son suppléant
- M. le Conseiller départemental du Canton la Seyne Nord et sa suppléante
- Mme la Conseillère Régionale
- M. le Conseiller Régional
- M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe
- M. le Commissaire Stéphane GARCIN de la Police Nationale
- M. le Directeur de la Police Municipale Patrick DUCHEIX
- M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise
- Agence Var Matin La Seyne sur Mer
- M. DECHIFRE correspondant de Var Matin
- Collectif des CIL de La Seyne sur Mer
- Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)
- Membres du C.A (18)
- Archives CILLSOS 2018